

### Texte de loi :

- Loi n° 2021-1357 du 18 octobre 2021 visant à protéger la rémunération des agriculteurs

### Décrets d'application publiés :

- Décret n° 2021-1416 du 29 octobre 2021 d'entrée en vigueur anticipée pour certaines filières de la contractualisation écrite obligatoire
- Décret n° 2021-1801 du 24 décembre 2021 fixant les seuils de chiffre d'affaires annuel en dessous desquels la contractualisation écrite n'est pas obligatoire (modifié par le décret n° 2022-1669 du 28 décembre 2022)
- Décret n° 2022-1668 du 26 décembre 2022 fixant les produits et les catégories de produits pour lesquels le contrat de vente ou l'accord-cadre peut ne pas être conclu sous forme écrite
- Décret n° 2021-1415 du 29 octobre 2021, dit « tunnel de prix » pour la viande bovine
- Décret n° 2021-1426 du 29 octobre 2021 d'exclusion de certains produits alimentaires aux principes de transparence et de non-négociabilité de la MPA à l'aval (modifié par le décret n° 2022-1325 du 13 octobre 2022)
- Décret du 26 février 2022 portant nomination des membres du comité de règlement des différends commerciaux agricoles (CRDCA)
- Décret n° 2022-263 du 26 février 2022 fixant la liste des filières exemptées du recours obligatoire au comité mentionné à l'article L. 631-28 du code rural et de la pêche maritime et portant diverses mesures d'application
- Décret n° 2022-482 du 4 avril 2022 relatif au miel
- Décret n° 2022-1038 du 22 juillet 2022 relatif à l'information sur la provenance des vins
- Décret n° 2022-1668 du 26 décembre 2022 fixant les produits et les catégories de produits pour lesquels le contrat de vente ou l'accord-cadre peut ne pas être conclu sous forme écrite.
- Décret n° 2023- 247 du 3 avril 2023 fixant la liste de produits prévue au VI de l'article L. 521-3-1 du code rural et de la pêche maritime